

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :  
09 décembre 2025

Mis en ligne :

19 DEC. 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22  
Votants : 28  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia ;

**Procurations de vote et mandataires :** CAÏTUCOLI Christiane ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à BONNAFOUS Catherine, LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à NOULLEZ Sébastien, VAN CAUWELLAERT Damien ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent ;

**Absent :** GARNIER Chrystèle.

Monsieur Henri NOEL est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 décembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

### Point N° 5

#### Délibération n° 2025-134. CULTURE : Attribution des prix du salon de peinture

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la Commission vie culturelle, associative et animations locales en date du 11/12/2025,

**CONSIDÉRANT** le palmarès établi par le jury du Salon de peinture réuni le samedi 29 novembre 2025,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ**

**DE VALIDER** le versement des prix attribués à l'occasion du 34<sup>ème</sup> salon de peinture aux lauréats suivants :

- Prix de la ville de Thorigné-Fouillard : 1000 €  
Marcelin YAO de Rouen pour ses œuvres « Transmission écologique » et « Le réveil ».
- Prix du jury : 1000€

Marie-Pierre ESTEVE de Theix Noyalo pour son œuvre « La criée de Lorient ».  
**DE PRÉCISER** que le versement de ces deux prix interviendra sur le budget 2026.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

